



Date de la visite : Jour : Lu - Ma - Me - Je - Ve - Sa - Di

Heure d'arrivée : h Heure de départ : h

Nom du groupe

.....

Adresse du groupe

.....

Numéro Boîte

Code postal

Localité

Pays

FORFAITS Entrées au parc et repas
(un choix unique pour l'ensemble du groupe svp)

Journée PARADISIO

Menu de Cambron Menu de l'Abbaye

Adultes x € 45,00 = €

Seniors x € 45,00 = €

Enfants (de 3 à 11 ans) x € 30,00 = €

Enfants (- de 3 ans) avec repas x € 30,00 = €

Formule BUFFET

Adultes x € 45,00 = €

Seniors x € 45,00 = €

Enfants (de 3 à 11 ans) x € 30,00 = €

Forfait OASIS

Adultes x € 36,00 = €

Seniors x € 36,00 = €

Enfants (de 3 à 11 ans) x € 24,00 = €

Enfants (- de 3 ans) avec repas x € 24,00 = €

Le REPAS JUNIOR (en supplément du prix de l'entrée)

Menu A Menu B

..... x € 8,50 = €

Suppl. service à table

..... x € 3,50 = €

Votre chauffeur mange-t-il avec vous ?

OUI NON

Dans le cas où votre groupe vient en car,
nom de la compagnie d'autocar :

.....

Code Postal :

Votre groupe vient-il via la B-Excursion ?

OUI NON

Commentaires particuliers :

.....

Date :

Pour accord** : signature

Responsable du groupe

M^{me} M^{lle} M.

Nom

Prénom

E-mail

Téléphone

Fax

GSM

ENTRÉES SANS REPAS

Adultes x € 18,00 = €

Seniors x € 16,00 = €

Enfants x € 14,00 = €

Nombre d'entrées gratuites à accorder

Coût total = €

Nombre total de participants :

Etes-vous un groupe de personnes à mobilité réduite ?

OUI NON

RAPPEL DES GRATUITÉS*

Groupes adultes/seniors/enfants :

1 entrée adulte gratuite pour 20 participants payants

Groupes de personnes à mobilité réduite :

1 entrée adulte gratuite pour 5 participants payants

*Pas valable dans le cadre des forfaits avec restauration

Visites guidées : € 55,00 la visite guidée*

Durée : 75' (un circuit pour 20 participants maximum)

J'ai réservé la journée Paradisio avant le 15 avril,
je réserve donc mon circuit gratuit

OUI NON

Nombre de visites guidées retenues (Hors circuit offert) :

1°) Le Royaume de Ganesha

2°) Le Circuit Découverte

3°) Le Circuit Nautilus

4°) Le Circuit Aventure

*sous réserve de disponibilité

Petit Plus à la carte

La Pause Douceur x € 4,00 = €

Ce formulaire est à envoyer

ou à faxer au Département Réservations

Parc Paradisio S.A. | Domaine de Cambron

B - 7940 Brugelette | Fax : + 32 (0) 68 455 559

Tél. : + 32 (0) 68 250 833

Conditions de vente | saison 2010 | Sorties en groupes

1. Application des conditions générales

Les conventions entre parties sont intégralement et exclusivement régies par les présentes conditions générales et les conditions particulières convenues avec le client, nonobstant toute disposition contraire figurant sur tout document quelconque émanant du client.

2. Tarifs groupes

Paradisio offre des conditions spéciales pour les groupes adultes, seniors, enfants et groupes scolaires qui réservent à l'avance.

Par groupe scolaire, Paradisio entend un groupe composé d'enfants encadrés de professeurs visitant Paradisio uniquement en semaine et pendant la période scolaire.

Pour bénéficier des tarifs «groupes», le groupe doit avoir réservé et être composé de minimum 20 personnes payantes visitant Paradisio le même jour. Tous les membres du groupe doivent se présenter ensemble à l'entrée et au restaurant.

Tout groupe qui n'a pas réservé bénéficiera d'un tarif d'entrée préférentiel à savoir le tarif groupe sans réservation.

3. Réservations groupes

3.1. Comment réserver ?

Paradisio accepte uniquement les réservations par écrit (lettre, fax ou e-mail) à l'aide du formulaire de réservation. Il est demandé au groupe d'utiliser un formulaire par groupe et par jour de visite. Ce formulaire est disponible sur simple demande (tél. :+32 68 250.833).

Pour pouvoir bénéficier du tarif «groupes», le groupe doit réserver au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite.

3.2. Confirmation de la réservation

La réservation sera définitive lorsqu'elle a été confirmée par écrit par Paradisio.

Le jour de la visite, le responsable du groupe se présente à la «caisse groupes» muni de cette confirmation. Le groupe qui n'a pas reçu ce document une semaine avant sa visite, est prié de contacter le département Réservations (tél. :+32 68 250.833 – fax :+32 68 455.559).

4. Réservation uniquement des tickets d'entrée

4.1. Tickets d'entrée payés à l'avance

Le responsable du groupe se présente à la «caisse groupes» où il recevra les tickets d'entrée et toutes les informations nécessaires à la visite sur présentation de la lettre de confirmation. Ensuite il accompagne le groupe au contrôle d'entrée.

4.2. Tickets d'entrée non payés à l'avance

Le jour de la visite, le responsable du groupe se présente à la «caisse groupes» où sur présentation de la lettre de confirmation, il paie. Il y recevra les tickets d'entrée et toutes les informations nécessaires à la visite. Ensuite il accompagne le groupe au contrôle d'entrée.

5. Réservation des repas

Les réservations des repas doivent parvenir au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite (pour les modalités de réservation se reporter au point 2).

Un choix unique de menu est accepté pour tous les membres du groupe.

Paradisio confirme la réservation par écrit et mentionne le montant de l'acompte à payer correspondant à 30% du montant total (voir point 11 pour les modalités de paiement).

A défaut de recevoir l'acompte dans les délais mentionnés dans la lettre de confirmation, Paradisio se réserve le droit d'annuler la réservation.

Dès réception de cet acompte, la réservation est considérée comme définitive.

Afin de pouvoir garantir la qualité du service, Paradisio doit recevoir exclusivement par écrit (lettre, fax, e-mail) au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite la confirmation du nombre exact de repas.

6. Réservation d'une animation

Les réservations des animations (visite guidée, animation pédagogique) doivent parvenir au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite (pour les modalités liées à la réservation, se reporter au point 2).

Paradisio confirme la réservation par écrit et mentionne le montant de l'acompte à payer correspondant à 30% du montant (voir point 11 pour les modalités de paiement).

Un guide encadre un maximum de 20 participants.

Les horaires mentionnés dans la lettre de confirmation sont donnés à titre indicatif. Ils sont confirmés le jour de la visite lors de l'accueil du groupe.

En cas de retard du groupe au point de rendez-vous, le guide attend le groupe durant maximum 15 minutes.

7. Réservation des classes vertes

Toute réservation pour une classe verte doit nous parvenir 15 jours ouvrables avant la date d'organisation de celle-ci (pour les modalités liées à la réservation, se reporter au point 2). Paradisio confirme la réservation par écrit et mentionne le montant de l'acompte à payer correspondant à 30% du montant (voir point 11 pour les modalités de paiement).

A défaut de recevoir l'acompte dans les délais mentionnés dans la lettre de confirmation, Paradisio se réserve le droit d'annuler la réservation.

Dès réception de cet acompte, la réservation est considérée comme définitive.

Pour l'enseignement de type «normal», un minimum de 10 enfants est requis pour l'organisation d'une classe verte. Un animateur encadre au maximum 20 enfants. Paradisio prévoit 1 animateur supplémentaire par tranche de 20 enfants.

Pour l'enseignement de type «spécial», un minimum de 6 enfants est requis pour l'organisation d'une classe verte. Un animateur encadre au maximum 11 enfants. Paradisio prévoit 1 animateur supplémentaire par tranche de 11 enfants.

8. Le groupe est moins nombreux que prévu

Si le jour de la visite, le nombre réel de

participants est inférieur au nombre réservé ou confirmé, les conditions suivantes seront appliquées :

8.1. Remboursement des tickets d'entrée non utilisés

Les tickets d'entrée achetés à l'avance et non utilisés peuvent être remboursés à l'accueil de Paradisio, avant l'entrée du groupe, uniquement au responsable du groupe en possession de sa lettre de confirmation et de sa carte d'identité. Le cas échéant, le nombre d'entrées gratuites sera adapté.

8.2. Paiement des repas

Paradisio accepte un écart de maximum 3 repas par rapport au nombre de repas confirmé.

Les repas non consommés au delà de 3 repas devront être intégralement payés.

Pour rappel, le nombre de repas réservés doit être communiqué par écrit au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite.

8.3. Remboursement des repas non consommés payés à l'avance

Le groupe peut obtenir à l'accueil le remboursement de la différence entre le nombre de repas payés d'avance et le nombre de repas confirmé au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite.

Paradisio accepte en outre un écart de maximum 3 repas par rapport au nombre de repas confirmés.

Les repas non consommés au delà de 3 repas ne pourront être remboursés. Pour rappel, le nombre de repas réservés doit être communiqué par écrit au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite.

9. Le groupe est plus nombreux que prévu

Si, le jour de la visite, le nombre réel de participants est supérieur au nombre prévu à la réservation, le responsable du groupe paiera les tickets d'entrée et/ou les repas supplémentaires à la «caisse groupes» et il recevra le nombre de tickets d'entrée et/ou tickets repas approprié.

Au niveau des repas, Paradisio mettra tout en œuvre, dans les limites de ses possibilités, pour accueillir les participants supplémentaires dans les meilleures conditions sans pour autant garantir le nombre de places disponibles et le menu choisi.

10. Annulations

Les annulations doivent parvenir à Paradisio au moins 3 jours ouvrables avant la date de la visite. Elles devront être formulées uniquement par écrit (lettre, fax, e-mail), la date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi.

Pour toute réservation non annulée et si le groupe ne se présente pas le jour de la visite annoncée, les repas commandés et/ou les animations seront intégralement facturés majorés d'un montant de €30,00 EUR destiné à couvrir les frais administratifs.

10.1. Annulations après paiement des acomptes

Les acomptes peuvent être remboursés à concurrence des pourcentages suivants :
Plus de 10 jours ouvrables avant la

date de la visite : 100%

Entre 9 jours ouvrables et 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 70%

A partir de 3 jours ouvrables avant la date de la visite, il n'y a pas de remboursement de l'acompte et les repas/animations/visites guidées commandés seront intégralement facturés.

Un montant de 30 EUR sera exigé pour couvrir les frais d'annulation.

10.2. Annulation après paiement des repas

Les repas peuvent être remboursés à concurrence des pourcentages suivants : Plus de 10 jours ouvrables avant la date de la visite : 100%

Entre 9 jours ouvrables et 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 70%

A partir de 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 0%

Un montant de 30 EUR sera exigé pour couvrir les frais d'annulation.

11. Modalités de paiement

11.1. Versement des montants (tickets d'entrée, repas, acomptes)

Le montant dû doit être versé :

- pour la Belgique sur le compte bancaire CPH 126-2017824-03

- pour la France sur le compte bancaire FORTIS Code Banque 30488, Code Guichet : 00112 N° de compte 00420247602, clé : 62 au compte de Parc Paradisio avec la mention du nom du groupe, la date de visite et le numéro de réservation.

11.2. Paiement à la caisse

Le responsable du groupe paiera l'ensemble des prestations réservées à la «caisse groupes». Les moyens de paiement acceptés au Parc Paradisio sont : en espèces, cartes bancaires (Bancontact, Mistercash) et cartes de crédit (Visa, MasterCard).

Un seul paiement pour tout le groupe sera accepté.

Les écoles sont invitées à regrouper l'argent des classes avant de passer à la caisse.

11.3. Demande de facture

Les groupes qui souhaitent recevoir une facture acquittée doivent le mentionner sur le formulaire de réservation.

Le responsable de groupe doit le communiquer au plus tard à la «caisse groupes» avant le pointage des prestations par la caissière.

11.4. Conditions de paiement

Nos factures sont payables au comptant à notre siège social. Sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, toute somme impayée à son échéance entraînera de plein droit, et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 40,00€ à titre de dommages et intérêts conformément à l'article 1152 du Code civil, ainsi qu'un intérêt de retard au taux de 1% par mois.